République Française

Département du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250225-22-25-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2025

N° 22/25

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 13 février 2025
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 4 mars 2025

Objet de la délibération :

Affectation des résultats – Budget Maison de Santé

Nombre de membres			
- En exercice :	97		
 Présents titulaires 	59		
- Absent(e)s:			
· Dont suppléé(e)s	3		
· Dont représenté(e)s	10		
· Excusé(e)s :	7		
· Non excusé(e)s :	18		
- Votants	72		

Résultat du vote	
- Pour:	72
- Contre:	0
- Abstention:	0

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 25 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, Le vingt-cinq février,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de février.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Joel BOLE à Vincent MARGUET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Sandrine CLADY à Franck COLLINET, Jean-Pierre CUNCHON à Christian

Procuration MESNIER, Christophe FAIVRE-PIERRET à Nathalie LAURENT, Christophe JOUVIN à Vanessa DORDOR, Angèle LIME à Maxime

GROSHENRY, Mickael NICOLET à Adrien BART, Sarah VIONNET à Yves

MOUGIN

Suppléé(e)s Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Joëlle MAURICE par Michèle

BELIN, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT

Claude CHATELAIN, Yves CUINET, Danièle FIETIER, Nathalie KOWAL-

BONDY, Martine LANDRY, Lydie SAGE, Pierre-André VOUILLOT

Guillaume AYMONIN, Christine BREUILLOT, Jean-Marc CARGNINO, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON,

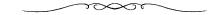
Pascal GOSSE, Florian GRILLON, Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER,

Chantal MARAUX, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO, Laetitia ROGNON, Patrick TELES, Marie-Christine

VERNEREY

Absent(e)s

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Bernard HUOT-MARCHAND a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.



Vu la délibération n°14/25 du conseil communautaire du 25/02/2025 approuvant le compte administratif 2024 du Budget Maison de santé,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat 2024 du Budget Maison de santé comme suit :

Accusé de re 025-2000680 Accusé certi Réception pa

réception - Ministère de l'Intérieur 8070-20250225-22-25-BF		Résultat à affecter		
par le préfet : 06/03/2025		Résultats propres à l'exercice 2024	82 323.49	104 39
	Section d'investissement	Résultats antérieurs reportés (ligne 001)	0.00	118 49
		Solde global d'exécution		
		I		

Section de fonctionnement Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2024	119 158.15	107 642.18	-11 515.97
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002)	101 550.76	0.00	-101 550.76
	Résultat à affecter			-113 066.73
	Résultats propres à l'exercice 2024	82 323.49	104 399.43	22 075.94
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001)	0.00	118 493.60	118 493.60
Restes à réaliser au	Solde global d'exécution			140 569.54
	Fonctionnement	0.00	0.00	
31 décembre 2024	Investissement	0.00	0.00	
Résultats cumulés 2024 (y compris RAR en fct et invt)		303 032.40	330 535.21	27 502.81
Affectation	Report excédent invt (001)	31172		140 569.54
définitive du résultat/Reprise définitive au BP 2025	Couverture déficit invt/réserve (1068)			
	Report en dépenses de fonctionnement (002)			113 066.73
	1			

Dépenses

Recettes

Solde (+ ou -)

Fait et délibéré en séance, le 25.02.2025 Pour Extrait conforme,

Président